

## **CERCLE TURGOT**

**Compte-rendu du déjeuner-débat du 28 janvier 2016**

**Avec François ASSELIN  
Président de la CGPME  
Président de la société ASSELIN**

**Sur le thème :**

**« Contribution des Petites et Moyennes Entreprises  
A l'emploi, la croissance et au dialogue social »**

Le Président Jean-Louis CHAMBON ouvre le premier déjeuner débat de l'année 2016 et accueille avec plaisir et honneur Monsieur François ASSELIN sous les applaudissements de l'assemblée.

Le Président PEROL empêché ce jour est représenté par Mr Yves MESSAROVITCH directeur de la communication du groupe BPCE.

François ASSELIN est dépeint comme un entrepreneur patrimonial. Belle expression s'il en est qui évoque tout à la fois, la liberté le bien commun. Le Patrimoine.

Je suis assuré que Turgot aurait partagé votre conviction ; outre votre lourde charge vous veillez à la destinée de votre entreprise familiale, leader sur son secteur : la restauration des monuments historiques.

En peu de temps vous avez réaffirmé la place des PME et hissé votre fédération au centre du débat social. Vos avis et interventions sont très recherchés.

D'ailleurs toute la classe politique affiche les yeux de Chimène pour les PME et se dispute les déclarations affectives et autres projets de Lois en leur faveur.

Dans le même temps, le paradoxe est que les vieux travers resurgissent, redoutant probablement de trop octroyer aux patrons spoliateurs. S'en suit alors la logique dites des contreparties par le truchement desquelles ils s'ingénient à reprendre d'une main ce qu'ils n'ont pas encore donné de l'autre.

Je cite au passage, le CICE, plutôt que la baisse des charges, la réforme du Code du travail et autre machinerie du Compte de pénibilité.

Je sais que ce thème nourrira de fructueux échanges.

Aussi vais-je vous donner la parole juste après avoir rappelé que cet évènement est parrainé par l'association des élèves et anciens élèves de l'Institut de Haute Finance, L'IHFI ; dont je salue le directeur Général, Philippe DESSERTINE (Vice Président du Cercle Turgot), Patrick Combes Vice Président du Cercle Turgot, et Président du Groupe Viel, Nicolas BOUZOU autre Vice Président du Cercle Turgot.

Je salue également Mr Nicolas DUHAMEL, DGA du Groupe BPCE, ainsi que nos nouveaux membres, le Groupe SAGE, de même que ceux du Groupe VIEL et ma singulière attention envers le Général Jean-Gilles SINTES pour ses larges contributions.

Alors Mr le Président vous nous éclairerez par votre propos sur les moyens qui permettront aux PME / PMI de répondre aux fortes attentes qui pèsent sur elles pour contribuer à l'emploi, la croissance et au dialogue social.

Je suis très honoré d'être reçu par le Cercle Turgot, bonjour à tous.

D'abord, les considérations essentielles portent autour du fait que les PME sont des entreprises particulièrement fragiles ; La trésorerie est une de leur problématique majeure.

J'ai été élu à la Présidence de la CGPME il y a sensiblement un an. Mais j'ai choisi de rester à la Présidence de mon entreprise familiale.

Pourquoi ? Eh bien parce que j'ai très peur du Parisianisme et je crains le déracinement. J'aime être dans la vraie vie, pour régler des questions profondément humaines.

Je suis heureux dans mon mandat, même s'il est singulièrement éprouvant. Je rappelle que dans le patronat on compte trois grands syndicats : le MEDEF, la CGPME et l'UPA.

On ne peut raisonnablement se permettre de faire un eldorado social que quand les moyens le permettent. Aussi ne peut-on dépenser de l'argent qu'après l'avoir gagné.

On a du mal à sortir de la question des avantages acquis. Il y a vraiment un manque de bon sens.

A cet égard, mon premier combat porte sur la question de la pénibilité.

Qu'un charpentier par exemple parte plus tôt en retraite qu'un administratif c'est parfaitement logique. Mais il a fallu pourtant batailler énergiquement pour sécuriser juridiquement le dispositif pour le chef d'entreprise.

A ce propos j'ai eu gain de cause ; mais c'est à cet instant que la machine infernale de l'Etat, ses décrets et autres dispositifs se sont mis en action.

J'avoue qu'il m'est arrivé de ne plus rien comprendre.

Parlons de normes : je suis menuisier charpentier, et la norme en la matière est de  $1\text{mg} / \text{m}^3$  d'air.

Le décret pénibilité sur les risques chimiques prévoit que mes ateliers soient à  $0,3\text{mg} / \text{m}^3$  d'air.

Aucune technique aujourd'hui ne permet vraiment d'y parvenir, en dehors de la nécessité de porter un masque pour les salariés mais qui doivent le retirer de manière fréquente.

Si j'ai recours aux salariés détachés à la place des salariés français, c'est de nouvelles difficultés aboutissant à des lois antiéconomiques.

En fin d'année, je dois payer au titre du nombre des expositions aux risques.

On ne parvient pas à changer le cours des choses, et pourtant je veux faire corps avec la Loi. Comment demeurer dans les clous ?

Le découragement est accablant. Les générateurs des normes et autres dispositifs propres à la pénibilité ont-ils réussi à se les appliquer ?

Autre exemple : Le compte personnel d'activité. Voilà un dispositif très intéressant, mais accommodé à la sauce française devient renversant. La charrue précédant les bœufs.

On veut y faire figurer le CPA, alors qu'on ne sait pas comment cela va fonctionner.

Essayons de stabiliser d'abord les dispositifs en place. La réflexion en chef d'entreprise est balayée au profit du discours de type électoral.

J'assiste à cela avec une forme de résignation, de la tristesse mais aussi beaucoup d'espérance.

Voyons maintenant l'aspect du CDD.

78% des jeunes de 18 à 35 ans étaient favorables à son application. Pourtant l'exécutif n'y adhère pas.

Mais de quoi avons-nous peur ?

J'essaye à mon niveau d'inciter les français à y aller.

S'agissant de la durée du travail :

La Loi El KHOMRI est édifiante. On comptabilise surtout le temps de souffrance au travail en juxtaposant les mots travail et souffrance.

A la fin de la journée chaque salarié devrait remplir cette fiche de pénibilité.

Pourtant en France nous sommes des bosseurs, nous travaillons fort. Mais ce rapport à la valeur travail est tout de même insolite.

En 1999 et durant les années 2000, en passant aux 35 heures, personne ne s'est plaint. Aujourd'hui si l'on demande de travailler 4 heures de plus par semaine cela n'est pas un drame. Cela est aussi vrai pour l'accès à la retraite.

On n'a envie de «voler» aucun salarié.

Evoquons un contrat que j'ai, en cours de négociation.

Si un seul de mes salariés dit non, eh bien je suis dans la panade. Entendu que pour être précis l'accord devra être une affaire d'avocats.

Ce que je demande en fait :

J'ai de 1600 à 1800 heures de travail avec mes salariés. Alors laissez-moi m'organiser avec eux.

Si d'aventure l'inspection du travail arrive dans l'entreprise, c'est des complications assurées.

Rendez-nous la liberté, voilà ce que nous demandons. Même si je sais que tous les chefs d'entreprises ne sont pas vertueux.

Pour s'en sortir, quoi faire ?

Il conviendrait que le personnel politique change de logiciel.

Faut-il donc que le principe de réalité nous éclate au visage et dans tous les domaines ?

Je sens en tout cas mes interlocuteurs très timorés pour sortir de cette impasse.

Il faut pourtant bien prendre une décision, et c'est même la raison d'être des hommes politiques.

Voilà les conclusions de mon rapport d'étonnement depuis mon élection il y a un an à la Présidence de la CGPME.

Le Président Jean-Louis Chambon précise que ce propos est frappé au coin du bon sens.

Turgot là encore aurait apprécié en disant « laissez-nous faire ».

\*  
\*       \*

## LE DÉBAT

Le Président Jean-Louis CHAMBON rappelle que le 31 mars prochain à l'invitation d'Emanuel MACRON se tiendra dans les salons des Ministres au Ministère de l'économie et des finances le prochain Prix Turgot.

La parole est à la salle.

- Dominique CHESNEAU engage le débat avec deux questions :
  - Une grosse quantité de Français savent que les 35 heures est une erreur. Vous semble-t-il possible de dire que l'on revient à 1999 ?  
Et si non, comment on peut faire ?
  - La question du délai de paiement ?

La réponse de François ASSELIN sur les 35 heures est qu'on n'y arrivera pas avec les partenaires sociaux. Car dans la logique du donnant donnant on ne sait ce qu'on pourrait donner. En fait Cela relèverait davantage d'un programme présidentiel.

35 heures payées à prix normal.

Il ne faut tout de même pas baisser les salaires. Je suis favorable de travailler à l'annualisation du temps de travail et de distribuer en fait ce que l'on gagne.

50% pour l'entreprise et 50% pour les salariés.

La seconde question : les délais de paiement

Les grandes entreprises sont les gros méchants. C'est l'Assurance Crédit qui le dit.

On a un problème culturel en France. Avec les acheteurs publics, j'ai eu 400 000 € de bloqués. Il faut agir au bon moment ou trouver les bons signataires. Cela a duré deux ans et demi.

Avec cette attitude des entreprises meurent et des salariés perdent leur emploi. Mais cela s'améliore globalement.

L'aspect contractuel demeure très problématique. Ce différentiel contractuel et la taille des marchés que je signe est peine perdue. J'essaye de limiter la casse et ne pas avoir affaire à des fous furieux.

Les états-majors en sont très conscients. Mais la descente dans l'organigramme de l'entreprise le génère, comme le dit l'adage « Cash est King ».

- Christian WALTER précise : je ne suis pas économiste mais actuaire.

La question de la réglementation : si le régulateur met en place tant de réglementations aussi absurdes, c'est que la représentation de l'entreprise repose sur une vision fautive.

N'y a-t-il pas une porte de sortie en délogeant le débat de la prise de risque et en le passant sur le versant incertitude ?

Quittons donc le débat sur le risque et mettons en avant l'entrepreneur qui est ignoré.

François ASSELIN répond qu'au-delà de l'entreprise stricto sensu, s'il arrive un malheur à la famille tout de suite on va chercher le coupable et demander réparation.

Le mandataire à la tête de l'entreprise est tout trouvé comme coupable. Lorsqu'on signe un contrat de travail c'est comme une adoption familiale.

J'ai vécu un cas très pratique de ce salarié de 36 ans s'est fait opérer au bout d'un an. Il est revenu dans l'entreprise où il n'avait travaillé que 5 à 6 mois. Il se trouve que je devais le recaser. Bien que bon menuisier mais un peu caractériel, cela s'est terminé par une rupture conventionnelle.

Mais la question du statut juridique dans l'entreprise, c'est ce que l'on va en faire.

Quand on fait des résultats on ne distribue pas plus de 20 % aux actionnaires.

Pour une grande partie d'entre nous, le risque est totalement virtuel, pour d'autres très réel. C'est un vrai caillou dans la chaussure.

- Nicolas DUHAMEL, pose une question sur les perspectives d'activité des PME.  
Pensez-vous qu'elles seront plus fortes l'an prochain au regard de l'offre bancaire ?  
Par ailleurs, la médiation bancaire a-t-elle un sens aujourd'hui ?

La réponse de François ASSELIN est que la perspective c'est d'abord l'assurance ou non du chef d'entreprise. En réalité on n'est pas vraiment rassuré des perspectives maussades de la France. On a tellement connu l'effet yoyo ; c'est assez grave.

A partir des années 2000 la marge des entreprises françaises s'est effritée par rapport aux entreprises comparables européennes.

Que fait-on ? Eh bien on bricole.

En fait on joue petit bras, on attend et on est prudent.

S'agissant de la relation aux secteurs bancaires, on a l'impression qu'il y a un « gap » entre les entreprises de moins de dix salariés et celles de plus dix salariés.

Il y a un turn-over important au niveau des agences bancaires.

On sent que les réseaux bancaires se réorganisant, le lien se délite entre la PME et la banque et, quand la décision intervient elle est de plus en plus tardive. Pourtant il n'y a jamais eu tant d'argent à investir. Quant à la toute petite entreprise en fait c'est un refus pour elle.

Quand à la médiation du crédit : cela a fonctionné à l'époque des « subprimes »

- Yves MESSAROVITCH fait observer que le gouvernement communique sur le CICE et que le remboursement adressé aux PME est supérieur à ce qui a été pris aux entreprises.

François ASSELIN répond que la fiscalité globale des entreprises a fortement augmenté lorsque le gouvernement a basculé sur la politique de l'offre sous « l'injonction » si l'on peut dire de Bruxelles.

Le CICE pour un fort taux de main d'œuvre a été un bol d'air formidable. Il s'est avéré supérieur au montant de la fiscalité. Cependant la fiscalité est rampante.

A titre d'exemples :

- la mutuelle obligatoire : il s'agit d'une nouvelle charge par ailleurs.
- la fiscalité locale : double discours du Député-Maire entre son attitude dans sa mairie et son comportement à l'Assemblée Nationale.

Nous regardons aussi comme le lait sur le feu la question de la révision de la taxe locative.

A ce propos, on a obtenu la présence avec voix consultative d'une représentation de la CGPME. Certaines taxes allaient être multipliées par HUIT.

On a donc réalisé une bonne étude et Monsieur Christian ECKERT Ministre du Budget m'a appelé en me précisant que je disposais de données que le Ministère n'avait pas.

C'est sur cette base que nous avons obtenu deux années de délai pour l'application de la réforme.

- Le Général Jean-Gilles SINTES précise qu'il est vrai que les entreprises sont écrasées de charges, mais parallèlement la France dispose d'une aide aux entreprises énorme et illisible.  
Quel regard portez vous sur cette aide, et pourquoi ne pas mettre fin à ce dialogue de sourd ?  
Pourquoi ne pas troquer cela avec une baisse de l'impôt sur les sociétés ?

C'est une bonne question répond François ASSELIN.

Imaginons que l'on enlève le CICE. Eh bien un nombre incalculable d'entreprises basculent dans le rouge : aménagement FILLON, amendement AUBRY...sans eux c'est la catastrophe à laquelle nous sommes dopés.

Que serait donc sur « la base 100 » un salaire et qu'elle serait le pourcentage de la fiscalité applicable ?

Enlever 110 milliards de ponction face à 110 milliards d'aide. Tout dépend en fait l'endroit où l'on place le curseur.

Les marges des entreprises sont si faibles et nous ne sommes pas d'accord entre nous les entrepreneurs.

Cependant nous ne sommes pas des chasseurs de primes, notamment à propos de la récente proposition de 2000€ faite par Monsieur HOLLANDE.

- Jean-René TANCREDE intervient avec cette interrogation :  
Quel est le message pour les enfants qui envisagent d'entreprendre ?
- Pierre BOLLON demande alors : pourquoi n'a-t-on pas fait cela par capitalisation ?  
Quel est donc le jeu de rôle entre le MEDEF, la CGPME et l'UPA ?

François ASSELIN répond ainsi à ces interrogations :

Montrons d'abord que l'on est capable de travailler sereinement et interrogeons nous sur le départ des jeunes à l'étranger.

- Patrick COMBES pose la question du courage en politique.  
A cet égard la représentativité sera bientôt élucidée avec le comptage des centrales syndicales ;

La réponse de François ASSELIN est que le contre-feu est parti et s'est traduit par une relation très virile entre les trois syndicats patronaux.

La CGPME a pour sa part réussi à bloquer le texte et à essayer de revoir les règles du jeu. Mais il est vrai que la CGPME n'a pas les réseaux du MEDEF.

Néanmoins mon rôle est de représenter dignement mes mandants.

A la CGPME nous verrons d'ici 2021 si nous avons gagné des galons.

\*  
\*      \*

Au terme du débat, le Président Jean-Louis Chambon souhaite remercier le plus chaleureusement - au nom de tous - l'orateur François Asselin pour l'exceptionnelle qualité de son intervention et lui remet à titre de reconnaissance, une effigie de Turgot, baron de l'Aulne, réalisée par l'Ecole Nationale du verre à Yzeure dans le Bourdonnais, et le dernier ouvrage du Cercle Turgot, « Le shadow banking ».

Puis, ainsi que le veut une tradition bien établie, s'il l'accepte, il est accueilli en qualité de membre d'honneur du Cercle s'il l'accepte, ce qu'il confirme.